Le Monde
SAMEDI 20 AVRIL 2024

GOUVERNEMENT

Violence des jeunes : Attal en quête d'autorité

Le premier ministre a dressé un bilan de son action, cent jours après son arrivée à Matignon. Il veut remettre « autorité, respect et civisme » au cœur de la société

Le premier ministre, Gabriel Attal, a placé son centième jour à Matignon, jeudi 18 avril, sous le signe de l'*« autorité »*, du *« respect »* et du *« civisme »*. Deux semaines après le meurtre de Shemseddine, 15 ans, passé à tabac à la sortie de son collège, à Viry-Châtillon, dans l'Essonne, le chef du gouvernement s'est transporté dans cette ville de la banlieue parisienne, traumatisée par le drame.

Du pupitre installé devant la mairie, accompagné des ministres Nicole Belloubet (éducation) et Eric Dupond-Moretti (justice), de la ministre déléguée Sarah El Hairy (enfance, jeunesse, familles) et de la secrétaire d'Etat Sabrina Agresti-Roubache (ville et citoyenneté), Gabriel Attal a appelé à un *« vrai sursaut d'autorité »*, qui doit permettre d'enrayer la violence d'une partie de la jeunesse. *« Aujourd'hui, c'est la République qui contre-attaque*, a-t-il déclaré, devant les élus et les responsables associatifs de la commune. *C'est cela que nous sommes venus lancer depuis Viry-Châtillon : la mobilisation générale de la nation pour renouer avec ses adolescents, juguler la violence. »*

La mort de Shemseddine, le 4 avril, a eu lieu quelques jours seulement après l'agression de Samara, 13 ans, par trois mineurs de 14 et 15 ans, devant son collège de Montpellier. Dans la nuit de lundi à mardi, à Grande-Synthe (Nord), Philippe, 22 ans a été mortellement blessé par deux mineurs de 14 et 15 ans, à la suite d'un *« guet-apens »*. *« Un acte de barbarie »*, dénonçait le premier ministre, jeudi soir, sur BFM-TV, confronté à cette série de faits divers impliquant des mineurs : *« Bien souvent, la première victime de la violence de la jeunesse, c'est la jeunesse elle-même. »*

« Une partie de nos adolescents glisse, lentement, vers une forme d'isolement, d'individualisme, et parfois même vers le pire : vers une forme de violence déchaînée, morbide, sans règles », constatait le chef du gouvernement dans la matinée, à Viry-Châtillon. Il s'agit, insistait-il, d'une *« minorité d'adolescents, que les Français ne comprennent plus » : « Comment accepter cette spirale, ce déferlement, cette addiction d'une partie de nos adolescents à la violence ? »* Il y a aujourd'hui *« deux fois plus d'adolescents impliqués pour coups et blessures, quatre fois plus pour trafic de drogue, et sept fois plus dans les vols avec armes que dans la population générale »*, énumérait-il, pointant également l'*« entrisme islamiste, qui va croissant »*.

« RETROUVER UN CADRE »

Beaucoup de ces jeunes, poursuivait Gabriel Attal, *« ont le sentiment que leur âge autorise tout. Ils croient que parce qu'ils ont 13, 14 ou 15 ans, rien ne leur arrivera jamais »*. Mais *« la culture de l'excuse, c'est fini »*, a-t-il asséné. Déterminé à *« prendre le mal à la racine »*, le premier ministre a annoncé une série de mesures, dans le droit-fil de sa déclaration de politique générale, prononcée le 30 janvier à l'Assemblée nationale. *« Tu casses, tu répares, tu salis, tu nettoies, tu défies l'autorité, tu apprends à la respecter »*, tel en était le principe.

Ainsi, pour *« aider les parents »*, qui sont *« souvent des femmes seules »*, *« tous les collégiens seront scolarisés tous les jours de la semaine, entre 8 heures et 18 heures »*. Un dispositif, précisait-il sur BFM-TV, non contraignant et réservé aux quartiers relevant de la *« politique de la ville »*. Et aux parents dont l'enfant *« commence à avoir de mauvaises fréquentations »*, il propose que ce dernier soit envoyé en internat, loin de son quartier, pour *« retrouver un cadre »*, car *« il y a dans notre pays des dizaines de milliers de places* [dans ce type d'établissement] *qui sont désespérément vides »*. Gabriel Attal visitera le premier des internats concernés, lundi 22 avril, à Nice, avec le garde des sceaux, Eric Dupond-Moretti.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROMETTAIT DES « RÉSULTATS ». TROIS MOIS PLUS TARD, L'ACTION SE RÉSUME AU LANCEMENT DE NOUVELLES CONCERTATIONS

Le premier ministre veut aussi *« responsabiliser »* les parents *« défaillants »*, notamment en leur infligeant des travaux d'intérêt général. Il souhaite également *« réguler l'usage des écrans pour les jeunes »* – une commission mise en place par le président de la République rendra ses conclusions sur le sujet avant la fin du mois. L'obtention des diplômes scolaires pourrait faire l'objet de sanctions visant les élèves perturbateurs. *« Lorsque l'on gêne les cours, lorsqu'on défie l'autorité, lorsqu'on dégrade, qu'on menace, voire que l'on agresse, cela ne doit jamais rester sans conséquence »*, a prévenu M. Attal. Il s'est dit favorable à ce qu'une *« mention soit apposée sur leur dossier Parcoursup »*. *« La condition pour effacer cette mention »* serait la *« réalisation d'activités d'intérêt général, et bien sûr de se tenir à carreau »*.

Avant son discours, le premier ministre s'était entretenu avec cinq jeunes de la maison des jeunes et de la culture de Viry-Châtillon, qui l'ont conforté en ce sens, jugeant

Education A l'école, le premier ministre mise sur les sanctions

« Commissions éducatives » en primaire, « contrat » avec les parents, les pistes avancées sont contestées et pas toujours applicables

Gabriel Attal veut un *« surSaut d'autorité »*, et l'école doit en être l'un des principaux vecteurs. *« Je veux une école du civisme, de la règle commune, du respect de la règle, des droits et devoirs et de la responsabilisation de tous »*, a insisté le premier ministre, jeudi 18 avril, depuis Viry-Châtillon (Essonne). Lors de cette allocution aux accents de fermeté revendiquée, l'ancien ministre de l'éducation a résumé d'une phrase, déjà employée en janvier lors de son discours de politique générale, le *« principe »* de sa politique : *« Tu casses, tu répares. Tu salis, tu nettoies. Tu défies l'autorité, on t'apprend à la respecter. »*

Les principales mesures évoquées jeudi portent ainsi sur la répression et la punition du non-respect des règles. Gabriel Attal, qui promet de *« ne pas laisser la culture de l'impunité s'installer dès les premières années »*, a déclaré que des *« commissions éducatives »* seraient créées à partir de septembre dans les écoles primaires pour prononcer des *« sanctions adaptées »*. Ces instances existent dans le second degré et ne sont pas destinées, comme les conseils de discipline auxquels les compare le premier ministre, à prononcer une sanction, mais à proposer une solution éducative. *« Tout est à construire pour le premier degré »*, élude Matignon, sans plus de précision. *« On ne voit pas ce qu'il entend changer, car cela existe aussi dans le premier degré, sous le nom d'équipe éducative »*, pointe, agacée, Guislaine David, du SNUipp-FSU. Selon le ministère, ces équipes sont d'ailleurs réunies dans près de 70 % des cas d'*« incidents graves »* signalés à l'école primaire.

« Une difficulté juridique »

Pour les adolescents, le premier ministre s'est dit *« favorable »* à ce que les élèves qui *« perturbent gravement la vie de l'établissement »* se voient *« sanctionnés sur leur brevet, leur CAP ou leur bac »* et à ce qu'une *« mention soit apposée sur leur dossier Parcoursup »*. Cette piste laisse perplexes les professionnels, qui rappellent que les jurys d'examen, tout comme les commissions d'étude des vœux de Parcoursup, ont déjà accès aux dossiers des élèves.

La mesure soulève aussi des questions juridiques : *« On peut peut-être envisager d'enlever un point ou un demi-point, mais empêcher un élève dont les résultats sont corrects d'obtenir un examen à cause de son comportement pourrait aisément être jugé disproportionné »*, tempère Antoine Fouret, avocat spécialisé en droit de l'éducation. Matignon reconnaît que cela nécessiterait un *« véhicule législatif »*, mais que cette sanction ne s'appliquerait que si l'élève refusait d'effectuer une *« activité d'intérêt général »*.

Afin de *« responsabiliser »* les parents d'élèves, Gabriel Attal a formulé l'idée d'un *« contrat de droits et d'obligations »* ouvrant à des sanctions. Sur BFM-TV jeudi soir, il a précisé qu'il entrerait en vigueur dès septembre. La commission d'enquête sénatoriale sur les violences contre les enseignants, qui a remis son rapport le 6 mars, avait réfléchi à cette possibilité, et avait finalement abandonné l'idée d'un contrat pour proposer la signature d'une simple charte. *« Un contrat pose la question de ce qu'il se passe si des parents refusent de le signer, alors que l'école publique est ouverte à tous et doit accueillir tous les enfants, cela pose une difficulté juridique »*, explique l'un des deux rapporteurs, le sénateur Laurent Lafon (Union des démocrates et indépendants, Val-de-Marne).

« [CETTE] VISION RENDL LA JEUNESSE COUPABLE ET NON VICTIME DES DYSFONCTIONNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ »

ÉLISABETH ALLAIN-MORENO
SE-UNSA

Les contours exacts de ces mesures sont renvoyés aux conclusions de la concertation de huit semaines annoncée, sur le même modèle de celle lancée à l'éducation nationale pour préparer son *« choc des savoirs »*.

Du reste, beaucoup des éléments concernant l'institution scolaire énumérés jeudi par le successeur d'Elisabeth Borne étaient déjà connus, bien que leur déploiement soit encore balbutiant et incertain. Parmi les seules mesures d'apprentissage évoquées, Gabriel Attal a rappelé l'instauration des *« cours d'empathie »* à l'école primaire, et le *« doublement de l'horaire »* hebdomadaire de l'enseignement moral et civique au collège – qui, dans les faits, n'a pas été financé et n'est que facultatif.

Au rang des mesures *« d'accompagnement »*, le premier ministre a également déclaré que *« tous les collégiens seront scolarisés tous les jours de la semaine entre 8 heures et 18 heures »*, parce que, à *« 12 ans ou 13 ans, on n'a rien à faire dans la rue dans la journée »*. Matignon a par la suite précisé que la mesure, non obligatoire pour les élèves, ne concernait en réalité que les établissements de l'éducation prioritaire, comme l'avait déjà annoncé en juin 2023 le président de la République Emmanuel Macron.

Cette organisation, dont on ignore les moyens qu'elle requiert, est expérimentée cette année et sera *« généralisée progressivement »*, précise la Rue de Varenne. Pour *« couper un jeune de ses mauvaises fréquentations »*, M. Attal a en outre réitéré son intention de proposer aux parents un hébergement en internat. Selon Matignon, deux modalités seraient proposées : un accueil durant les seules vacances scolaires, et un hébergement à l'année pour y effectuer leur scolarité.

Exaspération et inquiétude

Sur le fond comme sur la forme, le discours du premier ministre nourrit l'exaspération, et l'inquiétude des acteurs de l'école. *« Gabriel Attal veut, assume, va faire, mais il recycle principalement des choses existantes, il communique et joue le ministre de l'agitation nationale plus qu'autre chose »*, cingle Sophie Vénétitay, du SNES-FSU.

Les représentants des enseignants regrettent largement que le chef du gouvernement axe sa politique sur les sanctions au détriment de la prévention et de l'accompagnement des élèves, ce qui, soulignent-ils, demande des moyens. *« Un enfant qui a de lourds problèmes de comportement n'est pas un délinquant en puissance, c'est d'abord un enfant qui va mal »*, insiste Guislaine David. Elisabeth Allain-Moreno, du SE-UNSA, abonde : *« La vision de Gabriel Attal rend la jeunesse coupable et non victime des dysfonctionnements de la société qu'il faut accompagner. Les éducateurs que nous sommes trouvent ça très dangereux. »*

Pour Sébastian Roché, sociologue et auteur de *La Nation inachevée. La jeunesse face à l'école et la police* (Grasset, 2022), la philosophie du discours délivré jeudi *« confond autorité et obéissance »* et ne répond pas aux enjeux. *« L'idée qu'il faut "corriger" des adolescents et que c'est par la contrainte qu'on va les obliger à adhérer à un collectif ne fonctionne pas. Les études le montrent. En véhiculant l'idée que la solution est de les redresser individuellement, on ne s'interroge pas sur la responsabilité de la société et des institutions »*, déplore-t-il. ■

ÉLÉA POMMIERS

Le Monde
SAMEDI 20 AVRIL 2024

Gabriel Attal, à Viry-Châtillon (Essonne), le 18 avril.
BERTRAND GUAY/AFP

que les heures de colle n'étaient pas assez dissuasives. *« Si c'est pour des violences verbales ou physiques, ce serait beaucoup mieux de virer* [l'élève] *pendant deux ou trois jours, avec de véritables sanctions qui fassent réfléchir »*, lui a suggéré un adolescent.

Sur le volet judiciaire, Gabriel Attal s'est dit prêt à ouvrir le débat sur des *« atténuations à l'excuse de minorité »* dans les condamnations pénales et sur la possibilité de *« mettre en place une comparution immédiate devant le tribunal pour les jeunes à partir de 16 ans »*.

LES RÉSULTATS SE FONT ATTENDRE

Le chef du gouvernement a également abordé la question du fait religieux. *« Aujourd'hui, quand on agresse quelqu'un en raison de sa religion, c'est une circonstance aggravante »*, a-t-il rappelé. Il a demandé à M. Dupond-Moretti de prendre une circulaire pour que, lorsque l'on agresse quelqu'un *« en raison du non-respect de principes religieux »*, cela soit *« aussi reconnu comme une circonstance aggravante »*. Toujours sur BFM-TV, Gabriel Attal a dénoncé des *« groupes plus ou moins organisés qui cherchent à faire un entrisme islamiste »*, lequel prône les *« préceptes de la charia, notamment dans les écoles »*.

L'ancien ministre de l'éducation veut renforcer les valeurs républicaines dans les établissements scolaires, comme la laïcité, avec des signalements systématiques aux procureurs de la République sur le fondement de l'article 40 du code pénal – il impose l'obligation, *« pour toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire, dans l'exercice de leurs fonctions »*, de signaler des crimes ou délits dont ils ont connaissance. *« Je vous le dis, il n'y aura pas de guerre de religion à l'école, car, à l'école, la seule règle qui vaut, c'est la laïcité »*, a-t-il déclaré.

Les annonces de Gabriel Attal répondaient à une demande d'Emmanuel Macron, *« il y a une dizaine de jours »*, selon un conseiller du président, de lancer une grande consultation sur la violence des mineurs. Le chef de l'Etat a évoqué le sujet, mercredi, en conseil des ministres. *« Le surgissement de l'ultra-violence dans le quotidien, chez des citoyens de plus en plus jeunes, exige un travail de temps long et qui engage tous les acteurs,* maires, associations, parents, professeurs, a-t-il déclaré. *C'est seulement ainsi que nous pourrons mettre fin au processus de "déciviliſation" que j'ai dénoncé. »* Emmanuel Macron a cité en exemple *« le Grenelle des violences conjugales, qui (…) a permis de mettre tout le monde autour de la table et de produire des résultats majeurs »*. Le premier ministre se donne *« huit semaines »* pour faire aboutir ce *« travail collectif »*, avec un *« point d'étape central dans quatre semaines »*.

Deux jours après sa nomination à Matignon, début janvier, Gabriel Attal promettait de l'*« action »* et des *« résultats »*. Trois mois plus tard, l'action se résume au lancement de nouvelles concertations, et les résultats se font attendre.

Et la célébration des cent jours ne fait que braquer les projecteurs sur les insuffisances du gouvernement. *« Nous n'avons pas encore inversé la tendance de cette forme de violence débridée »*, devait constater, jeudi soir, Gabriel Attal, admettant que c'est *« difficile »*, que les Français *« attendent beaucoup de choses »* et que tout ne se fait pas *« du jour au lendemain »*. *« Les gens voudraient la solution miracle tout de suite, alors que c'est un travail de longue haleine »*, confirme Jean-Marie Vilain, le maire (centriste) de Viry-Châtillon.

L'ENJEU DE L'ÉLECTORAT DE DROITE

En plaçant ses cent jours sous le signe de l'autorité et en multipliant les annonces de mesures répressives, Gabriel Attal tente de fixer, à quelques semaines des élections européennes, un électorat de droite qui pourrait être sensible aux sirènes du candidat du Rassemblement national (RN), Jordan Bardella. *« Le premier ministre s'arrime au besoin d'autorité de la société française,* justifie le député (Renaissance) de l'Essonne Robin Reda. *C'est ce qui fait son assise dans l'opinion, c'est un fil rouge qu'il n'a pas intérêt à lâcher. »*

Le RN n'a pas manqué de réagir à l'opération. *« L'autorité, ce n'est pas de faire des promesses et des discours pseudo-virils, c'est d'appliquer la loi »*, a commenté le député (RN) de la Somme Jean-Philippe Tanguy, jeudi matin sur France Inter, observant que les sanctions qui ont déjà été prévues contre des mineurs coupables de crimes et délits ne sont pas mises en œuvre.

Gabriel Attal a aussi été interrogé, au cours des deux heures d'interview sur BFM-TV, à propos d'une autre promesse, celle de baisser les impôts des classes moyennes de 2 milliards d'euros en 2025. Alors qu'un fort déficit public est anticipé cette année, le premier ministre a répété qu'elle serait tenue si elle est *« financée »*, c'est-à-dire à condition de trouver une *« économie fléchée »* de 2 milliards d'euros pour *« pouvoir faire cette baisse »*.

Le locataire de Matignon a également confirmé que la *« désmicardisation »* fait toujours partie de ses *« chantiers »*. Il *« travaille »* encore, dit-il, *« pour annoncer, dans les prochains mois, qu'il sera moins cher pour les patrons d'augmenter les gens touchant des salaires proches du smic »*.

Interrogé sur la rémunération de 36,5 millions d'euros de Carlos Tavares, directeur général de Stellantis, pour l'année 2023, le chef du gouvernement l'a jugée *« démesurée, stratosphérique, choquante pour une partie des Français »*. Mais Stellantis est une entreprise privée, et l'Etat, a rappelé Gabriel Attal, *« ne fixe pas les salaires dans* [ces] *entreprises, on n'est pas dans une économie administrée totalement »*. ■

NATHALIE SEGAUNES

Justice des mineurs
L'option répressive sur la table

Gabriel Attal réfléchit à des atténuations de « l'excuse de minorité »

Ce sont des pistes de réflexions et de simples interrogations mais qui traduisent toutes un tournant répressif. Jeudi 18 avril, lors d'un déplacement à Viry-Châtillon (Essonne), Gabriel Attal a donné les grandes lignes de la concertation demandée par Emmanuel Macron, qui doit aboutir dans huit semaines, sur la violence des jeunes. Le premier ministre a ainsi appelé à un *« sursaut d'autorité »*.

Dans son intervention, outre la responsabilisation des parents de mineurs délinquants, déjà évoquée par sa prédécesseure, Elisabeth Borne, en octobre 2023, un long développement a été consacré à la justice des mineurs. Le but ? *« Adapter nos règles pénales »* à une *« violence qui se répand »*.

Gabriel Attal a insisté sur trois points visant à *« l'impunité zéro »* et à *« la sanction immédiate »*. D'abord, la possibilité de mettre en place une *« comparution immédiate devant le tribunal pour les jeunes à partir de 16 ans »*. Ensuite, *« travailler à une mesure de composition pénale sans juge pour les mineurs à partir de 13 ans »*. Enfin, M. Attal a évoqué des *« atténuations à l'excuse de minorité »* sans, toutefois, les préciser.

« Césure pénale »

Ce dernier principe dispose que les mineurs ont une peine divisée par deux par rapport à celle des adultes. C'est obligatoire entre 13 ans et 16 ans, les juges peuvent l'écarter entre 16 ans et 18 ans. Vieux serpent de mer de la droite et de l'extrême droite, la suppression de l'excuse de minorité, ou son abaissement, ferait disparaître un large pan de la spécificité de la justice des mineurs.

Problème : le principe d'autonomie du droit pénal des mineurs (une procédure plus protectrice, une justice adaptée, rendue dans des juridictions spécialisées) est un principe constitutionnel et est garanti par la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989.

« On voit bien que la tendance est de rapprocher le traitement des mineurs de celui des majeurs, note Frédéric Debove, codirecteur de l'Académie de la sécurité intérieure de l'université Panthéon-Assas. *Mais dans sa décision du 29 août 2002, le Conseil constitutionnel a considéré que trois règles ne peuvent pas être outrepassées : l'excuse de minorité ; la primauté de l'éducatif sur le répressif, et la nécessaire spécialisation de la chaîne pénale des mesures adaptées à l'âge. »*

M. Debove note par ailleurs que l'idée d'une comparution immédiate à partir de 16 ans remet en cause l'édifice du code de la justice pénale des mineurs, entré en vigueur en 2021, qui pose comme principe celui de la *« césure pénale »*. En clair : il y a deux audiences. La première statue sur la culpabilité du mineur (des dommages et intérêts sont éventuellement prononcés à ce moment-là). Puis, après une phase de suivi et d'accompagnement éducatif, une seconde audience décide de la sanction.

« Cette césure essaie de concilier deux impératifs contradictoires : accélérer le jugement des mineurs délinquants tout en laissant la possibilité d'investiguer le profil des mineurs, regarder leur parcours, leur milieu familial. C'est une bonne réponse. Or, une audience de comparution immédiate ne le permet pas », explique Philippe Bonfils, professeur de droit à l'université d'Aix-Marseille, avocat et spécialiste du droit pénal des mineurs. Une audience unique est d'ailleurs prévue, dans certains cas, par le code de la justice pénale des mineurs. M. Bonfils l'assure : *« La réponse actuelle est largement suffisante. »*

La *« composition pénale »*, elle, est un mécanisme bien connu. Il permet de juger vite l'auteur d'une infraction reconnaissant sa culpabilité. Pour les mineurs, le dispositif existe déjà, mais il nécessite l'intervention d'un juge des enfants. *« C'est très pratique, c'est un système assez rapide. Mais dans la proposition de M. Attal, la subtilité est dans le "sans juge". Ça, c'est très dangereux, car le parquet n'offre pas les mêmes garanties d'indépendance et d'impartialité. La composition pénale est inscrite au casier. C'est suffisamment grave pour justifier l'intervention d'un juge spécialisé »*, poursuit Philippe Bonfils.

« Recul conséquent des droits »

Du côté des principaux syndicats de magistrats, ces pistes de réflexion suscitent déjà une levée de boucliers. *« Je suis vent debout,* lance Ludovic Friat, président de l'Union syndicale des magistrats (majoritaire). *C'est de la com. Le code de la justice pénale des mineurs a à peine trois ans et on le modifie alors que c'est un outil intéressant. Il faut se garder du laxisme mais aussi du tout répressif. C'est un recul conséquent des droits. »* Kim Reuflet, présidente du Syndicat de la magistrature (gauche), dénonce *« une vision hémiplégique et simpliste. On aggrave la répression alors qu'il faut plus de dispositifs éducatifs »*.

Par ailleurs, M. Attal a proposé la mise en place de *« mesures d'intérêt éducatif »* (équivalent des travaux d'intérêt général) pour les mineurs de moins de 16 ans, ou encore que les jeunes *« qui commencent à partir à la dérive, identifiés au sein de leur établissement scolaire comme ne respectant pas les règles »* assistent à des comparutions immédiates, dans le public, pour qu'ils se rendent compte des conséquences du non-respect des lois. Des mesures qui suscitent beaucoup moins de rejet. ■

ABEL MESTRE

Famille Les parents « défaillants » dans le viseur

Rare proposition sociale : des mesures pour les familles monoparentales

Rétablir *« l'ordre républicain durable »*, y compris dans les familles, qu'il s'agit d'*« accompagner »* mais surtout de *« responsabiliser davantage »* en déployant un éventail de sanctions – la plupart déjà annoncées précédemment. Lors d'un déplacement à Viry-Châtillon (Essonne), jeudi 18 avril, destiné au lancement d'une concertation gouvernementale de huit semaines sur la violence des mineurs, le premier ministre, Gabriel Attal, a choisi la fermeté face aux *« parents démissionnaires »*, ces adultes qui *« se dérobent à leur devoir »*.

Evoquant le *« glissement d'une partie de la jeunesse »* et le *« déchaînement de violence »* d'une *« minorité de jeunes et d'adolescents »*, le chef du gouvernement a répété son intention de *« restaurer l'autorité à tous les niveaux : dans la famille, à l'école, dans les rues »*. Soit presque mot pour mot le discours d'Emmanuel Macron, le 27 juillet 2023. *« Notre pays a besoin d'un retour de l'autorité à tous les niveaux et d'abord dans la famille »*, avait estimé le chef de l'Etat après les émeutes urbaines déclenchées par la mort de Nahel M., tué à 17 ans par un policier lors d'un contrôle routier à Nanterre.

GABRIEL ATTAL VEUT « RENDRE POSSIBLE POUR LE JUGE DES ENFANTS DE PRONONCER UNE AMENDE POUR LES PARENTS QUI NE RÉPONDENT PAS À SES CONVOCATIONS »

A Viry-Châtillon, Gabriel Attal a donc mis au centre de son discours les familles, *« le terreau au sein duquel grandissent nos enfants et nos adolescents »*. L'école, notamment, est appelée à la rescousse pour pallier les *« défaillances »* parentales. Le premier ministre a ainsi redit son souhait de développer le recours à l'internat quand les enfants *« commencent à avoir de mauvaises fréquentations »*.

Une piste nouvelle, aux contours encore flous, a été avancée : la signature d'un contrat d'engagement entre l'établissement, l'élève et les parents, avec des sanctions possibles à la clé pour ces derniers en cas de manquements tels que l'absentéisme répété de leur enfant ou le constat d'un défaut de soins par exemple. *« Responsabiliser ces parents, c'est faire en sorte qu'ils aient à répondre, eux aussi, davantage des actes de leurs enfants »*, a énoncé le premier ministre, en mentionnant la mise en place de sanctions judiciaires accrues pour les parents. La quasi-totalité figurait déjà dans la réponse post-émeutes du gouvernement annoncée en octobre 2023.

Accompagner les femmes seules

Parmi celles réitérées jeudi : renforcer les sanctions judiciaires contre les parents qui manquent à leurs obligations, ce qui passe par l'élargissement de cette infraction, ainsi que par des amendes plus sévères et des stages de responsabilité parentale, mais aussi par la création d'une peine complémentaire de travail d'intérêt général pour les parents qui se soustraient à leurs obligations légales, et enfin par le fait de *« rendre possible pour le juge des enfants de prononcer une amende pour les parents qui ne répondent pas à ses convocations »*.

Toujours sous l'angle répressif, sur le plan civil, Gabriel Attal a rappelé la volonté de faire évoluer la loi pour que les deux parents soient tenus solidairement responsables de tous les dommages causés par leur enfant, qu'ils soient séparés ou non. *« Ce n'est pas seulement le parent qui vit avec l'enfant qui doit assumer »*, a estimé Gabriel Attal, en rappelant sa volonté d'accompagner les *« femmes seules* [qui]*, pour beaucoup, se battent, autant qu'elles peuvent, pour que leurs enfants restent dans le droit chemin »*. Invité de BFM-TV dans la soirée, il a écarté la piste d'une suspension des allocations familiales pour sanctionner les parents, option défendue par le passé par des responsables de droite. *« Si vous faites cela, vous n'allez toucher que la mère qui est en difficulté »*, a-t-il estimé.

Une étude de l'inspection générale de l'administration conduite sur le profil des émeutiers avait montré que 60 % d'entre eux étaient issus de familles monoparentales. Le gouvernement entend donc en faire sa priorité en matière de politique familiale dans les prochains mois. Il a mandaté deux parlementaires Renaissance, le sénateur des Hauts-de-Seine Xavier Iacovelli et la députée de Paris Fanta Berete, pour réfléchir à des mesures permettant d'améliorer le quotidien de ces familles, qui représentent désormais une famille sur quatre. ■

SOLÈNE CORDIER